



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20230413-20230403-DE
Reçu le 20/04/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 avril 2023

Date de convocation : le 01 avril 2023
Date d'affichage : le 13 avril 2023
Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bernard CASTANIER – Bruno CAVAINAC – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Joel ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Christophe LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Thierry TEULIER –

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2023/04/03

DECISION DE VIREMENT DE CREDIT

ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2023/04/03

DECISION DE VIREMENT DE CREDIT

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20230413-20230403-DE
Reçu le 20/04/2023

Monsieur le Président rend compte au Comité Syndical des décisions de virement de crédits qui ont été passées depuis la dernière assemblée générale

Décision VI-1-2023 du 06 février 2023 d'un montant de	166 506 € en dépenses
Décision VI-2-2023 du 06 février 2023 d'un montant de	34 893 € en dépenses
Décision VI-3-2023 du 14 mars 2023 d'un montant de	623 476 € en dépenses
Décision VI-4-2023 du 16 mars 2023 d'un montant de	81 259 € en dépenses
Décision VI-5-2023 du 27 mars 2023 d'un montant de	248 082 € en dépenses
Décision VI-6-2023 du 31 mars 2023 d'un montant de	17 923 € en dépenses

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical prend bonne note des décisions de virement de crédit prises par Monsieur le Président du SIEDA concernant les opérations pour compte de tiers

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification
Du 20 Avril 2023

